



17ème législature

Question N° : 1931	De Mme Florence Goulet (Rassemblement National - Meuse)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et industrie		Ministère attributaire > Économie, finances et industrie
Rubrique > moyens de paiement	Tête d'analyse >Diminution des distributeurs automatiques de billets en ruralité	Analyse > Diminution des distributeurs automatiques de billets en ruralité.
Question publiée au JO le : 12/11/2024		

Texte de la question

Mme Florence Goulet interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la diminution des distributeurs automatiques de billets (DAB) dans les petites communes. Dans un contexte de dégradation, voire de disparition de nombreux services publics, la question de l'accès de proximité aux DAB devient cruciale car elle amplifie malheureusement la fracture territoriale. De nombreuses petites communes voient aujourd'hui leurs derniers distributeurs disparaître. Le parc de distributeurs automatiques de billets a diminué de 20 % en 10 ans et les banques en ont supprimé 2 123 en 2023. Alors que l'on met en avant la nécessité de la proximité, la disparition des DAB en milieu rural est inconcevable pour ses habitants et risque d'affaiblir encore davantage les commerces locaux, déjà touchés par la crise inflationniste et énergétique actuelle. À tel point que certaines communes se voient contraintes d'installer des DAB indépendants, *via* des prestataires, ce qui est extrêmement coûteux, de l'ordre de 60 000 euros, soit une charge très importante pour une municipalité. Bien que cette initiative soit tout à fait louable, elle ne peut remplacer un accès direct et régulier aux services bancaires. Aussi, elle lui demande s'il entend prendre des mesures pour pallier cette situation inacceptable pour le quotidien des habitants en ruralité.